

(19)



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11)

EP 0 935 562 B1

(12)

FASCICULE DE BREVET EUROPEEN

(45) Date de publication et mention
de la délivrance du brevet:

11.07.2001 Bulletin 2001/28

(21) Numéro de dépôt: **97912279.3**

(22) Date de dépôt: **29.10.1997**

(51) Int Cl.⁷: **B65D 6/24, B65D 5/64**

(86) Numéro de dépôt international:
PCT/FR97/01939

(87) Numéro de publication internationale:
WO 98/18685 (07.05.1998 Gazette 1998/18)

(54) BOITE D'EMBALLAGE COMPORTANT UN FOND EN CARTON ET UN COUVERCLE TRANSPARENT

VERPACKUNG MIT KARTONBODEN UND TRANSPARENTEM DECKEL

PACKAGING BOX COMPRISING A CARDBOARD BOTTOM AND A TRANSPARENT LID

(84) Etats contractants désignés:
BE CH DE ES FR GB IT LI NL

(30) Priorité: **30.10.1996 FR 9613250**

(43) Date de publication de la demande:
18.08.1999 Bulletin 1999/33

(73) Titulaire: **GROUPE GUILLIN**
F-25290 Ornans (FR)

(72) Inventeur: **GUILLIN, François**
F-25920 Mouthier Hauteville (FR)

(74) Mandataire: **Dawidowicz, Armand**
Cabinet Dawidowicz,
18, Boulevard Péreire
75017 Paris (FR)

(56) Documents cités:
BE-A- 572 970 **FR-A- 1 147 276**
FR-A- 1 439 221 **US-A- 2 990 998**
US-A- 4 380 447

EP 0 935 562 B1

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la date de publication de la mention de la délivrance du brevet européen, toute personne peut faire opposition au brevet européen délivré, auprès de l'Office européen des brevets. L'opposition doit être formée par écrit et motivée. Elle n'est réputée formée qu'après paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

Description

[0001] La présente invention concerne une boîte d'emballage pour des produits, en particulier des produits alimentaires tels que des pâtisseries.

[0002] Les boîtes d'emballage utilisées traditionnellement dans les commerces de bouche sont en général réalisées dans un flan en carton, découpé, replié et collé. De telles boîtes traditionnelles ne sont pas utilisables dans l'industrie et la distribution alimentaires du fait de leurs coûts de mise en oeuvre et de remplissage. De plus, ce type d'emballage ne permet pas de voir le produit renfermé.

[0003] On a développé des boîtes entièrement en matière transparente ou translucide permettant une vision globale et directe du produit contenu.

[0004] Cependant, de telles boîtes sont mal appropriées pour des contenus nobles tels que, par exemple, des pâtisseries du fait de leur aspect pauvre et relativement peu valorisant.

[0005] On préfère alors utiliser des boîtes dont le fond est réalisé en carton et sur lequel on appose un film transparent ou un couvercle agencé pour s'emboîter sur le fond.

[0006] Afin d'obtenir une vision du contenu, le couvercle peut comporter une fenêtre sur le dessus fermée par un film transparent ou translucide. Le couvercle peut également être réalisé totalement en un matériau plastique transparent ou translucide. Cependant, dans ce dernier cas, la réalisation de tels couvercles et leur mise en place ne sont pas aisées. En outre, on n'obtient pas toujours une fermeture verrouillée dudit couvercle sur le fond, le couvercle étant simplement emboîté sur le fond.

[0007] On a proposé, dans BE-A-572 970, une boîte constituée d'un fond sur lequel est positionné et verrouillé un couvercle présentant une forme équivalente à l'ouverture du fond de la boîte et qui comporte deux rabats articulés sur des arêtes opposées du couvercle. Ces rabats peuvent recouvrir totalement les faces latérales du fond et présentent alors respectivement un rebord propre à se loger sous le fond, le fond présentant alors sur ses faces latérales des plaques de retenue dont la partie inférieure dépasse du fond de manière à constituer chacune un élément de retenue dans lequel vient se fixer le rebord flexible de chaque rabat du couvercle pourvu d'une échancrure au niveau de la pliure entre le rabat et le rebord.

[0008] Selon une autre version, en l'absence de plaque de retenue, le rebord est plié en V et se loge sous le fond ou bien une plaque de retenue est prévue tout le long de la face latérale pour servir de butée à l'extrémité libre du rebord plié en V. Les rabats articulés peuvent également recouvrir partiellement les faces latérales du fond et plus précisément le bord supérieur desdites faces latérales. Ces rabats présentent alors un rebord coopérant avec un rebord de l'ouverture du fond en saillie horizontale ménagé à l'extrémité supérieure

des faces latérales.

[0009] Dans ce type de boîte, il est par conséquent nécessaire, pour obtenir une bonne fermeture, de prévoir des moyens de verrouillage des rabats portés par le fond qui sont toujours en saillie d'une face latérale soit à son extrémité supérieure soit à son extrémité inférieure. Ces moyens de verrouillage ménagés sur une arête d'une face latérale du fond ne sont pas toujours d'une réalisation simple.

[0010] Afin de pallier ces inconvénients, on propose une boîte d'emballage dont le couvercle en matière plastique transparente ou translucide est facilement réalisé et dont la fermeture est simple et facile du fait d'une mise en place simple et facile du couvercle sur la boîte, la fermeture pouvant en outre être également verrouillée.

[0011] A cet effet, l'invention a pour objet une boîte d'emballage du type comportant un fond en carton ouvert de forme parallélépipédique et un couvercle transparent ou translucide monté de manière amovible sur l'ouverture dudit fond, caractérisée en ce que le couvercle comporte un bossage tourné vers l'intérieur de la boîte et coopérant avec l'ouverture du fond ainsi qu'au moins deux rabats articulés sur des arêtes opposées du couvercle, recouvrant chacun au moins partiellement une face latérale dudit fond, lesdits rabats comportant en outre chacun au moins un moyen de verrouillage coopérant avec un moyen de verrouillage complémentaire ménagé dans une face latérale du fond ou avec un moyen de verrouillage complémentaire porté par l'autre rabat ou des rabats auxiliaires articulés sur les autres arêtes du couvercle.

[0012] Ainsi, lors de la mise en place du couvercle sur le fond, on assure une fermeture de la boîte par la coopération des moyens de verrouillage portés par les rabats avec les moyens de verrouillage complémentaires prévus sur le fond et/ou sur les autres rabats du couvercle.

[0013] Le fond est, de préférence, réalisé en carton de manière traditionnelle, et il peut être du type dit "automatique", c'est-à-dire repliable.

[0014] Le couvercle est, de préférence, constitué par thermoformage d'un matériau plastique, élastiquement déformable, transparent ou translucide. Il se présente sous une forme parallélépipédique correspondant à l'ouverture du fond.

[0015] Ainsi, selon un premier mode de réalisation, le couvercle comporte un bossage tourné vers l'intérieur de la boîte lorsque le couvercle est mis en place sur le fond et au moins deux rabats opposés pourvus chacun d'un moyen de verrouillage coopérant avec un moyen de verrouillage complémentaire ménagé dans chaque face latérale du fond que lesdits rabats recouvrent au moins en partie.

[0016] Selon une variante de ce mode de réalisation, le couvercle comporte, de préférence, deux rabats opposés recouvrant respectivement en totalité une face latérale du fond, chaque rabat présentant, à ses extrémi-

tés latérales, des pattes d'extrémité articulées sur les arêtes d'angle du fond, chaque patte d'extrémité recouvrant partiellement la face latérale adjacente et chaque patte présentant en outre un moyen de verrouillage coopérant avec un moyen de verrouillage complémentaire prévu sur ladite face latérale adjacente du fond.

[0017] De préférence, les moyens de verrouillage sont du type languette/fente, connus en soi, et, dans le cas de la variante du mode de réalisation, ils sont prévus respectivement sur les pattes d'extrémité des rabats du couvercle et aux extrémités des faces latérales du fond qui ne sont pas recouvertes par les rabats du couvercle.

[0018] Cette variante permet de ménager des évidements dans les faces latérales du fond recouvertes par les rabats du couvercle de manière à offrir une plus grande vision du produit contenu, lesdits rabats pouvant présenter des embossements s'engageant dans lesdits évidements. On assure de cette manière une bonne mise en place du couvercle sur le fond.

[0019] Dans ce mode de réalisation, la fermeture de la boîte est obtenue par la mise en place du couvercle et la coopération des moyens de verrouillage dudit couvercle et du fond. Le verrouillage de la fermeture est obtenue simultanément à la fermeture elle-même par la coopération des moyens de verrouillage des rabats et de ceux du fond.

[0020] Selon un deuxième mode de réalisation de l'invention, le couvercle comporte au moins deux rabats opposés, chacun des rabats étant pourvus d'un moyen de verrouillage coopérant avec un moyen de verrouillage complémentaire prévu sur l'autre rabat ou sur un rabat auxiliaire du couvercle de manière à assurer la fermeture du couvercle sur le fond.

[0021] Ainsi, la mise en place du bossage du couvercle sur l'ouverture du fond permet un bon positionnement et la fermeture s'obtient simplement par assemblage du couvercle sur le fond par coopération des moyens de verrouillage des rabats qui s'étendent le long des faces latérales du fond. Il n'y a donc plus besoin d'emboîter le couvercle le long des parois latérales du fond, ce qui facilite grandement la fermeture de la boîte.

[0022] Dans ce mode de réalisation, chacun des rabats comporte, de préférence, un embossement propre à s'engager dans un évidement ménagé sur la face du fond recouverte par ledit rabat de sorte qu'on obtient en outre un verrouillage de la fermeture de la boîte par engagement desdits embossements dans les fenêtres du fond.

[0023] Selon une première variante de ce mode de réalisation, les deux rabats du couvercle présentent, à leurs extrémités latérales, des prolongements latéraux articulés sur les arêtes d'angle du fond, les deux prolongements latéraux d'un premier rabat du couvercle recouvrant partiellement les faces adjacentes et les deux prolongements latéraux du second rabat du couvercle recouvrant également partiellement ces mêmes faces, lesdits prolongements latéraux étant agencés pour se recouvrir sur lesdites faces, l'un des prolongements

comportant un moyen de verrouillage coopérant avec un moyen de verrouillage complémentaire prévu sur l'autre prolongement.

[0024] Ainsi, lors du verrouillage des prolongements latéraux le couvercle est fermé sur le fond, les embossements des rabats étant en outre engagés et maintenus dans les évidements des faces du fond de manière à verrouiller la fermeture de la boîte.

[0025] Les prolongements latéraux peuvent être conformés de manière à former, lors de leur verrouillage, un embossement propre à s'engager dans un évidement ménagé sur la face latérale du fond qu'ils recouvrent. Ainsi, on peut utiliser un fond présentant un évidement sur chaque face latérale.

[0026] De cette manière, la coopération des moyens de verrouillage d'un rabat avec les moyens de verrouillage complémentaires de l'autre rabat permettent une fermeture aisée de la boîte, le verrouillage de cette fermeture étant obtenue par l'engagement des embossements des rabats dans les fenêtres du fond.

[0027] Selon une deuxième variante de ce mode de réalisation, l'un des rabats du couvercle est pourvu à ses extrémités latérales de deux prolongements latéraux articulés sur les arêtes d'angle du fond et propres à recouvrir totalement les deux faces latérales adjacentes, chaque prolongement latéral comportant une patte d'extrémité articulée autour d'une arête d'angle du fond et recouvrant partiellement le second rabat du couvercle, chaque patte d'extrémité présentant un moyen de verrouillage coopérant avec un moyen de verrouillage complémentaire prévu sur le second rabat du couvercle.

[0028] Dans ce cas également, le fond peut comporter un évidement sur chaque face latérale, chaque prolongement latéral pouvant présenter un embossement complémentaire assurant ainsi le verrouillage de la fermeture de la boîte.

[0029] Selon une troisième variante de ce mode de réalisation, le couvercle présente quatre rabats articulés sur les arêtes du couvercle, deux rabats opposés présentant à leurs extrémités latérales une patte d'extrémité articulée sur une arête d'angle et recouvrant partiellement les rabats auxiliaires adjacents, lesdites pattes d'extrémité présentant respectivement un moyen de verrouillage et les deux rabats auxiliaires adjacents présentant à leurs extrémités latérales un moyen de verrouillage complémentaire.

[0030] De préférence, dans ce mode de réalisation, les moyens de verrouillage portés par un rabat sont des languettes, les moyens de verrouillage complémentaires portés par l'autre rabat ou un rabat auxiliaire étant des fentes.

[0031] On peut également prévoir que chaque rabat du couvercle présente une patte d'extrémité pourvue d'un moyen de verrouillage coopérant avec un moyen de verrouillage complémentaire prévu à l'extrémité du rabat adjacent que recouvre la patte d'extrémité et présente un moyen de verrouillage complémentaire à son autre extrémité propre à coopérer avec un moyen de

verrouillage porté par la patte d'extrémité de l'autre rabat adjacent.

[0032] On décrira maintenant l'invention plus en détail à l'aide d'exemples de l'invention présentant schématiquement une boîte avant assemblage du couvercle sur le fond, en référence au dessin annexé dans lequel :

la figure 1 représente une vue en perspective d'une boîte selon un premier mode de réalisation de l'invention ;

la figure 2 représente une vue en perspective d'une boîte selon une variante du premier mode de réalisation de l'invention ;

la figure 3 représente une vue en perspective d'une boîte selon une première variante d'un deuxième mode de réalisation de l'invention ;

la figure 4 représente une vue en perspective d'une boîte selon une deuxième variante du deuxième mode de réalisation de l'invention ;

La figure 5 représente une vue en perspective d'une boîte selon une troisième variante du deuxième mode de réalisation de l'invention.

[0033] Comme on peut le voir à la figure 1, une boîte selon l'invention comporte un couvercle 1 et un fond 2.

[0034] Le fond 2 en carton présente une forme parallélépipédique ouverte et comportent quatre faces latérales, 4, 4' et 8, 8'.

[0035] Le couvercle 1 est réalisé par thermoformage d'un matériau plastique élastiquement déformable et est prolongé par deux rabats 3, 3' qui, lorsque le couvercle 1 est mis en place sur le fond 2, recouvrent respectivement partiellement les deux faces opposées 4, 4' du fond 2. Chaque rabat 3, 3' comporte une languette 5 verrouillable dans une fente 6 ménagée en coïncidence sur chaque face 4, 4'.

[0036] Sur la face extérieure du couvercle 1, est formée une nervure formant un bossage 7 qui constitue un organe de butée contre la périphérie des bords de l'ouverture du fond 2, assurant ainsi une bonne mise en place du couvercle 1 sur le fond 2.

[0037] Afin de fermer la boîte, il suffit de mettre en place le couvercle 1 et d'introduire les languettes 5 dans les fentes 6 afin de verrouiller la fermeture.

[0038] A la figure 2, les rabats 3, 3' présentent des dimensions propres à recouvrir en totalité les faces 4 et 4' du fond 2. Chaque rabat 3, 3' comporte deux pattes d'extrémité 9. Lors de la mise en place du couvercle 1 sur le fond 2, les rabats 3 et 3' recouvrent les faces 4 et 4' et les pattes d'extrémité 9 articulées sur les arêtes d'angle du fond 2 recouvrent partiellement les deux faces adjacentes 8 et 8' du fond 2. Chaque patte d'extrémité 9 est pourvue d'une languette 5 coopérant avec une fente 6 ménagée en coïncidence à chaque extré-

mité des faces 8 et 8' du fond 2.

[0039] De préférence, on réalise des évidements 10 dans les faces 4 et 4' du fond 2, les rabats 3 et 3' étant pourvus d'un embossement 11 correspondant auxdits évidements 10 de telle sorte que, lorsque le rabat 3 ou 3' recouvre la face 4 ou 4', l'embossement 11 s'engage dans l'évidement 10.

[0040] Les figures 3, 4 et 5 illustrent le deuxième mode de réalisation de l'invention.

[0041] A la figure 3, les rabats 3 et 3' sont pourvus d'embossements 11 propres à s'engager dans des évidements 10 ménagés dans les faces 4, 4' du fond 2 qu'ils recouvrent.

[0042] Les rabats 3, 3' sont en outre pourvus, à leurs extrémités latérales, de prolongements 12, 12'. Ainsi, tandis que les rabats 3, 3' recouvrent les faces 4, 4', les prolongements latéraux 12 et 12' des rabats 3 et 3' viennent recouvrir partiellement les deux faces adjacentes 8 et 8' du fond 2. Un prolongement latéral 12 et un prolongement latéral 12' s'étendant le long d'une même face 8 ou 8' du fond 2 sont dimensionnés de manière à se recouvrir, l'un comportant une languette 13 et l'autre une fente 14.

[0043] Lors du verrouillage des prolongements latéraux 12 et 12', on engage les embossements 11 des rabats 3, 3' dans les évidements 10 des faces 4, 4'. Ainsi, le couvercle 1 est retenu sur le fond 2 par l'intermédiaire des embossements 11 engagés dans les évidements 10, la fermeture de la boîte obtenue par la coopération des moyens de verrouillage des rabats 3, 3' est donc parfaitement verrouillée.

[0044] Dans cette forme de réalisation, il est possible de prévoir un fond 2 dont toutes les faces 4, 4', 8 et 8' sont pourvues d'évidements 10, les prolongement latéraux 12, 12' étant conformés de manière à former lors de leur verrouillage sur les faces 8 et 8' un embossement 15 s'engageant dans l'évidement 10 desdites faces 8 et 8'.

[0045] Selon la variante du deuxième mode de réalisation représentée à la figure 4, seul le rabat 3 est pourvu de prolongements latéraux 16 propres à recouvrir les faces adjacentes 8 et 8'. Chaque prolongement latéral 16 comporte à son extrémité longitudinale, une patte d'extrémité 17 propre à recouvrir partiellement l'extrémité du rabat 3' adjacent. Chaque patte d'extrémité 17 comporte une languette 18 coopérant avec une fente 19 prévue en coïncidence sur le rabat 3'.

[0046] Les prolongements latéraux 16 peuvent également comporter un embossement 20 propre à s'engager dans un évidement 10 prévu sur chaque face 8, 8' du fond 2 qui comporte alors quatre évidements 10.

[0047] A la figure 5, le couvercle 1 comporte quatre rabats 3, 3', 30, 30', les deux rabats 3, 3' opposés comportant des pattes d'extrémité 31 recouvrant partiellement les extrémités de deux rabats auxiliaires 30, 30' respectivement articulés sur les arêtes du couvercle qui ne comportent pas les rabats 3, 3'. Chaque patte d'extrémité 31 présente une languette 32 coopérant avec

une fente 33 prévue à chaque extrémité des rabats 30, 30' adjacents.

[0048] De préférence, le verrouillage de la fermeture de la boîte est assuré par l'engagement des embossements 11 prévus sur chaque rabat 3, 3' et d'embossements 34 prévus sur les rabats 30 et 30' dans des événements 10 ménagés sur chaque face latérale 4, 4', 8 et 8' du fond 2.

[0049] Une boîte selon l'invention offre donc l'avantage de pouvoir être facilement fermée, le couvercle pouvant être verrouillé sur le fond, d'être également facilement ouverte, les moyens de verrouillage étant réversibles, d'être d'une réalisation simple, et d'un stockage aisément avant utilisation, le couvercle en particulier étant gerbable et le fond pouvant être replié.

Revendications

1. Boîte d'emballage du type comportant un fond (2) en carton ouvert de forme parallélépipédique et un couvercle (1) transparent ou translucide monté de manière amovible sur l'ouverture dudit fond (2), caractérisé en ce que le couvercle (1) comporte un bossage (7) tourné vers l'intérieur de la boîte et coopérant avec l'ouverture du fond (2) ainsi qu'au moins deux rabats (3, 3') articulés sur des arêtes opposées du couvercle (1), recouvrant chacun au moins partiellement une face latérale (4, 4') dudit fond (2), lesdits rabats (3, 3') comportant en outre chacun au moins un moyen de verrouillage (5, 13, 18, 32) coopérant avec un moyen de verrouillage complémentaire (6) ménagé dans une face latérale (4, 4', 8, 8') du fond (2) ou avec un moyen de verrouillage complémentaire (14, 19, 33) porté par l'autre rabat (3, 3') ou des rabats auxiliaires (30, 30') articulés sur les autres arêtes du couvercle (1).
2. Boîte selon la revendication 1, caractérisée en ce que le fond (2) est repliable.
3. Boîte selon l'une des revendications 1 et 2, caractérisée en ce que le couvercle (1) est constitué par thermoformage d'un matériau plastique, élastiquement déformable, transparent ou translucide et est gerbable.
4. Boîte selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisée en ce que les rabats (3, 3') comportent chacun un moyen de verrouillage (5) coopérant avec un moyen de verrouillage (6) ménagé dans les faces latérales (4, 4') du fond (2) qu'ils recouvrent.
5. Boîte selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisée en ce que les rabats (3, 3') recouvrent respectivement en totalité une face latérale (4, 4') du fond (2), chaque rabat (3, 3') comportant des pattes d'extrémité (9) articulées sur les arêtes d'angle
5. du fond (2) recouvrant partiellement les faces latérales (8, 8') adjacentes, chaque patte d'extrémité présentant un moyen de verrouillage (5) coopérant avec un moyen de verrouillage complémentaire (6) porté par ladite face latérale (8, 8') adjacente.
6. Boîte selon l'une des revendications 4 et 5, caractérisée en ce que les moyens de verrouillage portés par les rabats (3, 3') sont constitués par des languettes (6), les moyens de verrouillage complémentaires portés par le fond (2) étant des fentes (5).
7. Boîte selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisée en ce que les deux rabats (3, 3') du couvercle (1) présentent, à leurs extrémités latérales, des prolongements latéraux (12, 12') articulés sur les arêtes d'angle du fond (2), les deux prolongements latéraux (12) d'un premier rabat (3) du couvercle (1) recouvrant partiellement les faces latérales (8, 8') adjacentes et les deux prolongements latéraux (12') du second rabat (3') du couvercle (1) recouvrant également partiellement ces mêmes faces latérales (8, 8'), lesdits prolongements latéraux (12, 12') étant agencés pour se recouvrir sur lesdites faces latérales (8, 8'), l'un des prolongements (12) comportant un moyen de verrouillage (13) coopérant avec un moyen de verrouillage complémentaire (14) prévu sur l'autre prolongement (12').
20. 8. Boîte selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisée en ce que l'un des rabats (3) du couvercle (1) est pourvu à ses extrémités latérales de deux prolongements latéraux (16) articulés sur les arêtes d'angle du fond et propres à recouvrir totalement les deux faces latérales (8, 8') adjacentes, chaque prolongement latéral (16) comportant une patte d'extrémité (17) articulée autour d'une arête d'angle du fond et recouvrant partiellement le second rabat (3') du couvercle (1), chaque patte d'extrémité (17) présentant un moyen de verrouillage (18) coopérant avec un moyen de verrouillage complémentaire (19) prévu sur le second rabat (3') du couvercle (1).
25. 9. Boîte selon la revendication 8, caractérisée en ce que les prolongements latéraux (16) comportent respectivement un embossement (20) propre à s'engager dans un événement (10) ménagé sur chaque face latérale (8, 8') du fond (2) recouverte par lesdits prolongements latéraux (16).
30. 10. Boîte selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisée en ce que le couvercle (1) présente quatre rabats (3, 3', 30, 30') articulés sur les arêtes de l'ouverture du fond (2), les deux rabats (3, 3') opposés présentant à leurs extrémités latérales une patte d'extrémité (31) articulée sur une arête d'angle et recouvrant partiellement les rabats (30,
- 35.
- 40.
- 45.
- 50.
- 55.

- 30") auxiliaires adjacents, lesdites pattes d'extrémité (31) présentant respectivement un moyen de verrouillage (32) et les deux rabats auxiliaires (30, 30') présentant à leurs extrémités latérales un moyen de verrouillage complémentaire (33).
11. Boîte selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisée en ce que le couvercle (1) présente quatre rabats (3, 3', 30, 30') articulés sur les arêtes de l'ouverture du fond (2), chaque rabat (3, 3', 30, 30') présentant à une extrémité latérale une patte d'extrémité présentant un moyen de verrouillage, articulée sur une arête d'angle de manière à recouvrir partiellement un rabat (3, 3', 30, 30') adjacent et à leur autre extrémité latérale un moyen de verrouillage complémentaire.
12. Boîte selon l'une des revendications 10 et 11, caractérisée en ce que les moyens de verrouillage prévus sur un rabat (3, 3') du couvercle (1) sont constitués par des languettes (13, 18, 32) coopérant avec des moyens de verrouillage complémentaires constitués par des fentes (14, 19, 33) portées par un autre rabat (3, 3', 30, 30') du couvercle (1).
13. Boîte selon l'une des revendications 10 à 12, caractérisée en ce que les rabats (30, 30') présentent un embossement (11) s'engageant dans un évènement (10) ménagé respectivement dans la face latérale (8, 8') du fond (2) qu'ils recouvrent.
14. Boîte selon l'une des revendications 5 à 13, caractérisée en ce que les rabats (3, 3') du couvercle (1) présentent des embossements (11) s'engageant dans des évènements (10) ménagés dans les faces latérales (4, 4') du fond (2) qu'ils recouvrent.
- Patentansprüche**
1. Verpackung mit einem offenen parallelepipedförmigen Kartonboden (2) und einem transparenten oder lichtdurchlässigen Deckel (1), der abnehmbar auf der Öffnung des besagten Bodens (2) angebracht ist, **dadurch gekennzeichnet**, daß der Deckel (1) einen zum Innern der Verpackung gerichteten und mit der Öffnung des Bodens (2) zusammenwirkenden Vorsprung (7) sowie wenigstens zwei an gegenüberliegenden Kanten des Deckels (1) angelenkte Klappen (3, 3') umfaßt, die jeweils wenigstens teilweise eine Seitenfläche (4, 4') des besagten Bodens (2) bedecken, wobei die besagten Klappen (3, 3') außerdem jeweils ein Verriegelungsmittel (5, 13, 18, 32) umfassen, das mit einem in einer Seitenfläche (4, 4', 8, 8') des Bodens (2) angeordneten formschlüssigen Verriegelungsmittel (6) oder mit einem formschlüssigen Verriegelungsmittel (14, 19, 33) zusammenwirkt, das an der anderen Klappe (3, 3') oder an Hilfsklappen (30, 30') angebracht ist, die an den anderen Kanten des Deckels (1) angelenkt sind.
 2. Verpackung nach Anspruch 1, **dadurch gekennzeichnet**, daß der Boden (2) zusammenklappbar ist.
 3. Verpackung nach einem der Ansprüche 1 und 2, **dadurch gekennzeichnet**, daß der Deckel (1) durch Thermoformen eines elastisch verformbaren, transparenten oder lichtdurchlässigen Kunststoffs gebildet wird und stapelbar ist.
 4. Verpackung nach einem der Ansprüche 1 bis 3, **dadurch gekennzeichnet**, daß die Klappen (3, 3') jeweils ein Verriegelungsmittel (5) umfassen, das mit einem Verriegelungsmittel (6) zusammenwirkt, das in den Seitenflächen (4, 4') des Bodens (2), die sie bedecken, angeordnet ist.
 5. Verpackung nach einem der Ansprüche 1 bis 3, **dadurch gekennzeichnet**, daß die Klappen (3, 3') jeweils eine Seitenfläche (4, 4') des Bodens (2) vollständig bedecken, wobei jede Klappe (3, 3') an den Eckkanten des Bodens (2) angelenkte Endansätze (9) umfaßt, die die benachbarten Seitenflächen (8, 8') teilweise bedecken, wobei jeder Ansatz ein Verriegelungsmittel (5) aufweist, das mit einem an der besagten benachbarten Seitenfläche (8, 8') angebrachten formschlüssigen Verriegelungsmittel (6) zusammenwirkt.
 6. Verpackung nach einem der Ansprüche 4 und 5, **dadurch gekennzeichnet**, daß die an den Klappen (3, 3') angebrachten Verriegelungsmittel aus Zungen (6) bestehen, wobei die am Boden (2) angebrachten formschlüssigen Verriegelungsmittel Schlitze (5) sind.
 7. Verpackung nach einem der Ansprüche 1 bis 3, **dadurch gekennzeichnet**, daß die zwei Klappen (3, 3') des Deckels (1) an ihren seitlichen Enden seitliche Verlängerungen (12, 12') aufweisen, die an den Eckkanten des Bodens (2) angelenkt sind, wobei die zwei seitlichen Verlängerungen (12) der ersten Klappe (3) des Deckels (1) die benachbarten Seitenflächen (8, 8') teilweise bedecken und die zwei seitlichen Verlängerungen (12') der zweiten Klappe (3') des Deckels (1) ebenfalls ebendiese Seitenflächen (8, 8') teilweise bedecken, wobei die besagten seitlichen Verlängerungen (12, 12') so angeordnet sind, daß sie sich auf den besagten Seitenflächen (8, 8') überdecken, wobei eine der Verlängerungen (12) ein Verriegelungsmittel (13) umfaßt, das mit einem formschlüssigen Verriegelungsmittel (14) zusammenwirkt, das an der anderen Ver-

- längerung (12') vorgesehen ist.
8. Verpackung nach einem der Ansprüche 1 bis 3, **dadurch gekennzeichnet**, daß eine der Klappen (3) des Deckels (1) an ihren seitlichen Enden mit zwei seitlichen Verlängerungen (16) versehen ist, die an den Eckkanten des Bodens angelenkt sind und die zwei benachbarten Seitenflächen (8, 8') vollständig bedecken können, wobei jede seitliche Verlängerung (16) einen Endansatz (17) umfaßt, der um eine Eckkante des Bodens angelenkt ist und die zweite Klappe (3') des Deckels (1) teilweise bedeckt, wobei jeder Endansatz (17) ein Verriegelungsmittel (18) aufweist, das mit einem formschlüssigen Verriegelungsmittel (19) zusammenwirkt, das an der zweiten Klappe (3') des Deckels (1) vorgesehen ist.
9. Verpackung nach Anspruch 8, **dadurch gekennzeichnet**, daß die seitlichen Verlängerungen (16) jeweils eine Erhebung (20) umfassen, die in eine Ausnehmung (10) eingesetzt werden kann, die auf jeder durch die besagten seitlichen Verlängerungen (16) bedeckten Seitenfläche (8, 8') des Bodens (2) angeordnet ist.
10. Verpackung nach einem der Ansprüche 1 bis 3, **dadurch gekennzeichnet**, daß der Deckel (1) vier an den Kanten der Öffnung des Bodens (2) angelenkte Klappen (3, 3', 30, 30') umfaßt, wobei die zwei gegenüberliegenden Klappen (3, 3') an ihren seitlichen Enden einen Endansatz (31) aufweisen, der an einer Eckkante angelenkt ist und die benachbarten Hilfsklappen (30, 30') teilweise bedeckt, wobei die besagten Endansätze (31) jeweils ein Verriegelungsmittel (32) aufweisen und die beiden Hilfsklappen (30, 30') an ihren seitlichen Enden ein formschlüssiges Verriegelungsmittel (33) aufweisen.
11. Verpackung nach einem der Ansprüche 1 bis 3, **dadurch gekennzeichnet**, daß der Deckel (1) an den Kanten der Öffnung des Bodens (2) angelenkte Klappen (3, 3', 30, 30') aufweist, wobei jede Klappe (3, 3', 30, 30') an einem seitlichen Ende einen Endansatz, der ein Verriegelungsmittel aufweist, das an einer Eckkante angelenkt ist, so daß es eine benachbarte Klappe (3, 3', 30, 30') teilweise bedeckt, und an ihrem anderen seitlichen Ende ein formschlüssiges Verriegelungsmittel aufweist.
12. Verpackung nach einem der Ansprüche 10 und 11, **dadurch gekennzeichnet**, daß die an einer Klappe (3, 3') des Deckels (1) vorgesehenen Verriegelungsmittel aus Zungen (13, 18, 32) bestehen, die mit formschlüssigen Verriegelungsmitteln zusammenwirken, die durch Slitze (14, 19, 33) gebildet werden, die an einer anderen Klappe (3, 3', 30, 30')
- 5 13. Verpackung nach einem der Ansprüche 10 bis 12, **dadurch gekennzeichnet**, daß die Klappen (30, 30') eine Erhebung (11) aufweisen, die in eine Ausnehmung (10) eingesetzt wird, die jeweils in die Seitenfläche (8, 8') des Bodens (2), die sie bedecken, eingearbeitet ist.
- 10 14. Verpackung nach einem der Ansprüche 5 bis 13, **dadurch gekennzeichnet**, daß die Klappen (3, 3') des Deckels (1) Erhebungen (11) aufweisen, die in Ausnehmungen (10) eingesetzt werden, die in die Seitenflächen (4, 4') des Bodens (2), die sie bedecken, eingearbeitet sind.
- 15

Claims

- 20 1. A packaging box of the type comprising an open cardboard base (2) of parallelepiped shape and a transparent or translucent lid (1) fitted in a removable manner over the opening in the said base (2), characterised in that the lid (1) has a projection (7) facing the interior of the box and interacting with the opening in the base (2) as well as at least two flaps (3, 3') articulated on opposing edges of the lid (1), each at least partially covering a side face (4, 4') of the said base (2), the said flaps (3, 3') each also having at least one securing means (5, 13, 18, 32) interacting with complementary securing means (6) provided in a side face (4, 4', 8, 8') of the base (2) or with complementary securing means (14, 19, 33) on the other flap (3, 3') or the auxiliary flaps (30, 30') articulated on the other edges of the lid (1).
- 25
2. A box according to Claim 1, characterised in that the base (2) is collapsible.
- 30
3. A box according to one of Claims 1 and 2, characterised in that the lid (1) is made by thermo-forming an elastically deformable, transparent or translucent plastic material and is stackable.
- 35
4. A box according to one of Claims 1 to 3, characterised in that the flaps (3, 3') each have securing means (5) interacting with securing means (6) provided in the side faces (4, 4') of the base (2) which they cover.
- 40
5. A box according to one of Claims 1 to 3, characterised in that the flaps (3, 3') respectively completely cover a side face (4, 4') of the base (2), each flap (3, 3') having end tabs (9) articulated on the corner edges of the base (2) partially covering the adjacent side faces (8, 8'), each end tab having securing means (5) interacting with complementary securing means (6) on the said adjacent side face
- 45
- 50
- 55

- (8, 8').
6. A box according to one of Claims 4 and 5, characterised in that the securing means on the flaps (3, 3') consist of tongues (6), the complementary securing means on the base (2) being slots (5).
7. A box according to one of Claims 1 to 3, characterised in that the two flaps (3, 3') of the lid (1) have, at their lateral extremities, lateral extensions (12, 12') articulated on the corner edges of the base (2), the two lateral extensions (12) of a first flap (3) of the lid (1) partially covering the adjacent side faces (8, 8') and the two lateral extensions (12') of the second flap (3') of the lid (1) also partially covering these same side faces (8, 8'), the said lateral extensions (12, 12') being arranged to overlap the said side faces (8, 8'), one of the extensions (12) having securing means (13) interacting with complementary securing means (14) provided on the other extension (12').
8. A box according to one of Claims 1 to 3, characterised in that one of the flaps (3) of the lid (1) is provided at its lateral extremities with two lateral extensions (16) articulated on the corner edges of the base and suitable for completely covering the two adjacent side faces (8, 8'), each lateral extension (16) having an end tab (17) articulated around a corner edge of the base and partially covering the second flap (3') of the lid (1), each end tab (17) having securing means (18) interacting with complementary securing means (19) provided on the second flap (3') of the lid (1).
9. A box according to Claim 8, characterised in that the lateral extensions (16) respectively have a relief (20) suitable for engaging into a recess (10) provided on each side face (8, 8') of the base (2) covered by the said lateral extensions (16).
10. A box according to one of Claims 1 to 3, characterised in that the lid (1) has four flaps (3, 3', 30, 30') articulated on the edges of the opening in the base (2), the two opposing flaps (3, 3') having at their lateral extremities an end tab (31) articulated on a corner edge and partially covering the adjacent auxiliary flaps (30, 30'), the said end flaps (31) respectively having securing means (32) and the two auxiliary flaps (30, 30') having at their lateral extremities complementary securing means (33).
11. A box according to one of Claims 1 to 3, characterised in that the lid (1) has four flaps (3, 3', 30, 30') articulated on the edges of the opening in the base (2), each flap (3, 3', 30, 30') having, at one lateral extremity, an end tab having securing
- means, said tab being articulated on a corner edge so as partially to cover an adjacent flap (3, 3', 30, 30'), and, at their (sic) other lateral extremity, complementary securing means.
12. A box according to one of Claims 10 and 11, characterised in that the securing means provided on a flap (3, 3') of the lid (1) consist of tongues (13, 18, 32) interacting with complementary securing means consisting of slots (14, 19, 33) on another flap (3, 3', 30, 30') of the lid (1).
13. A box according to one of Claims 10 to 12, characterised in that the flaps (30, 30') have a relief (11) engaging in a recess (10) provided, respectively, in the side face (8, 8) of the base (2) which they cover.
14. A box according to one of Claims 5 to 13, characterised in that the flaps (3, 3') of the lid (1) have reliefs (11) engaging in the recesses (10) provided in the side faces (4, 4') of the base (2) which they cover.
- 15
- 20
- 25
- 30
- 35
- 40
- 45
- 50
- 55

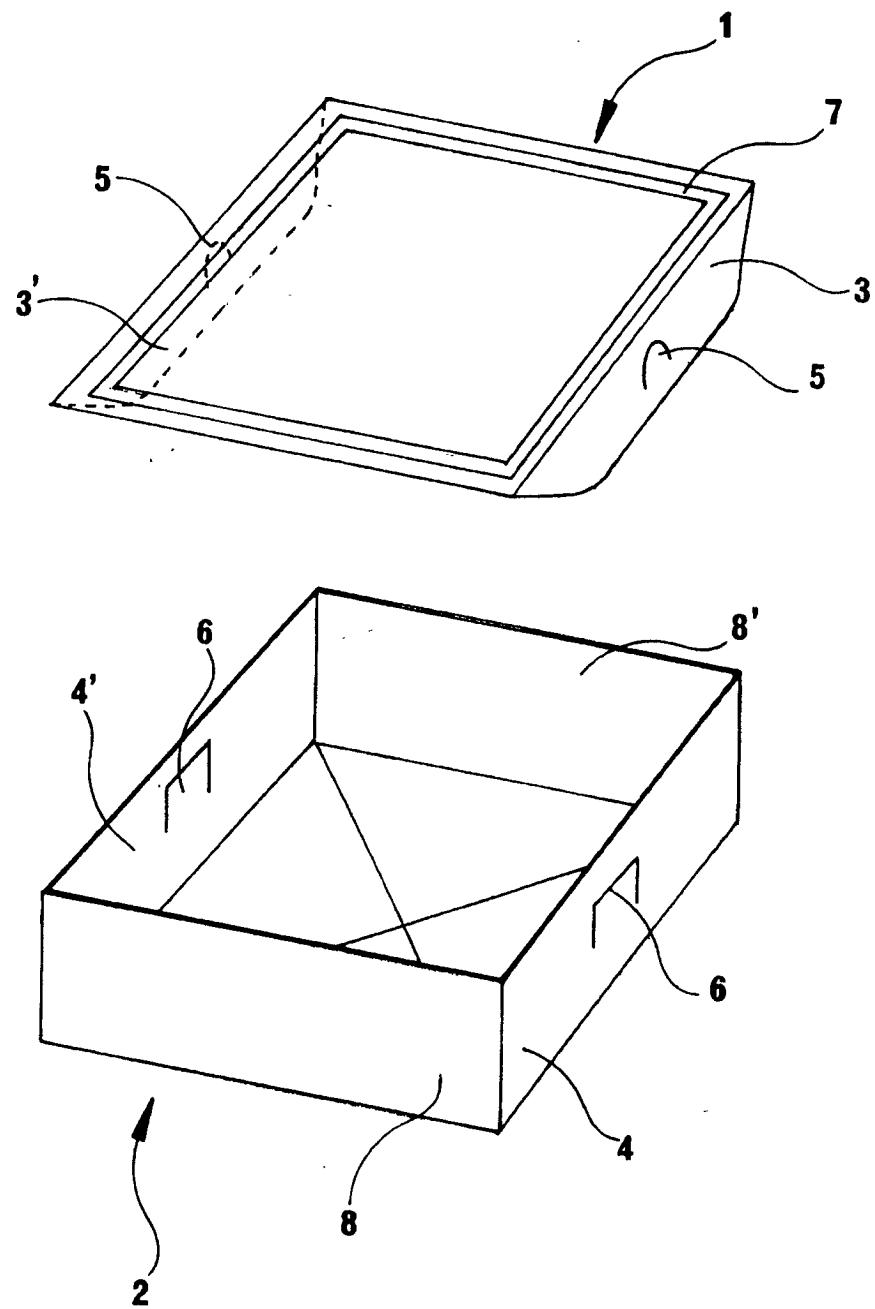


FIG.1

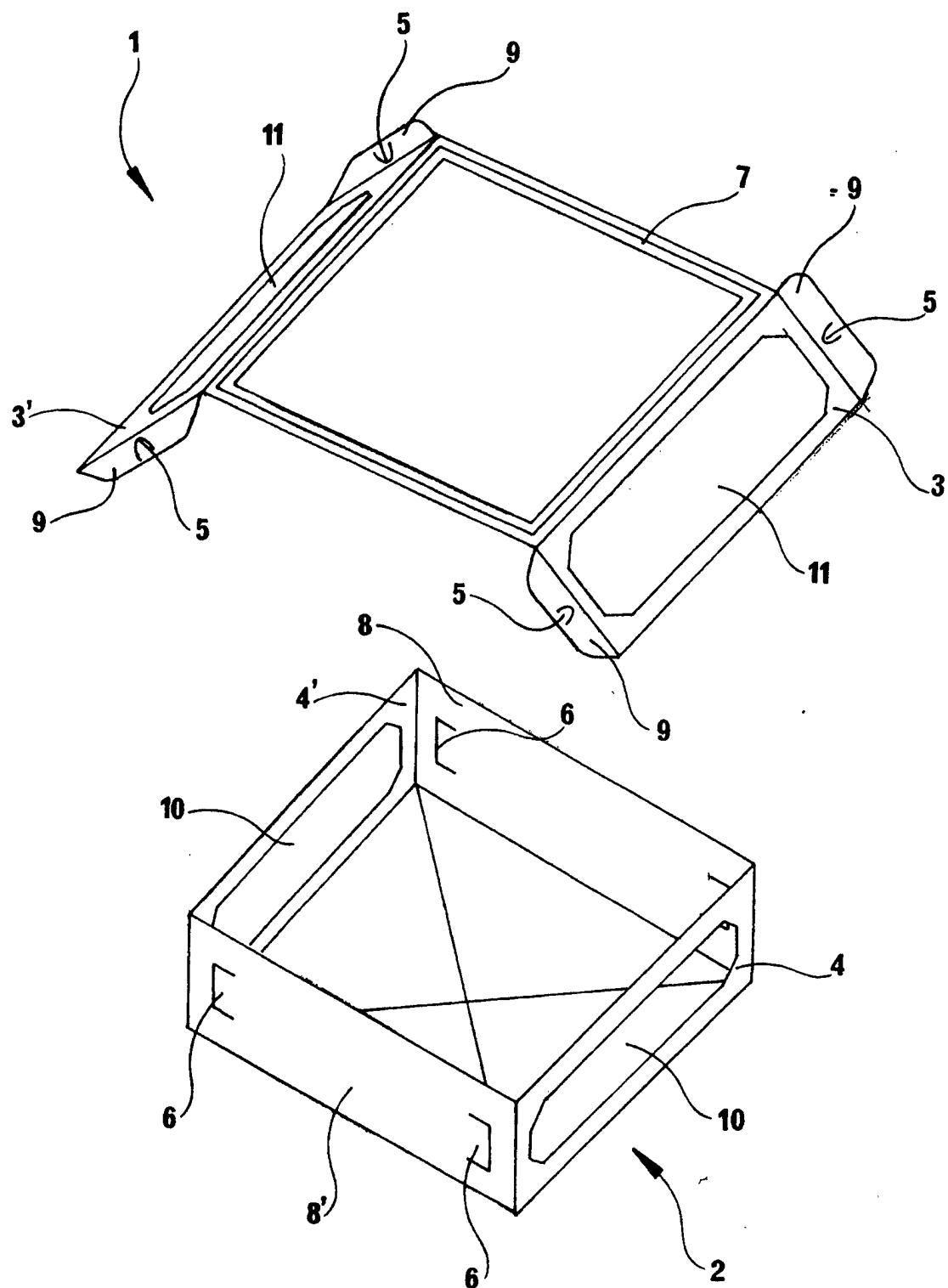


FIG.2

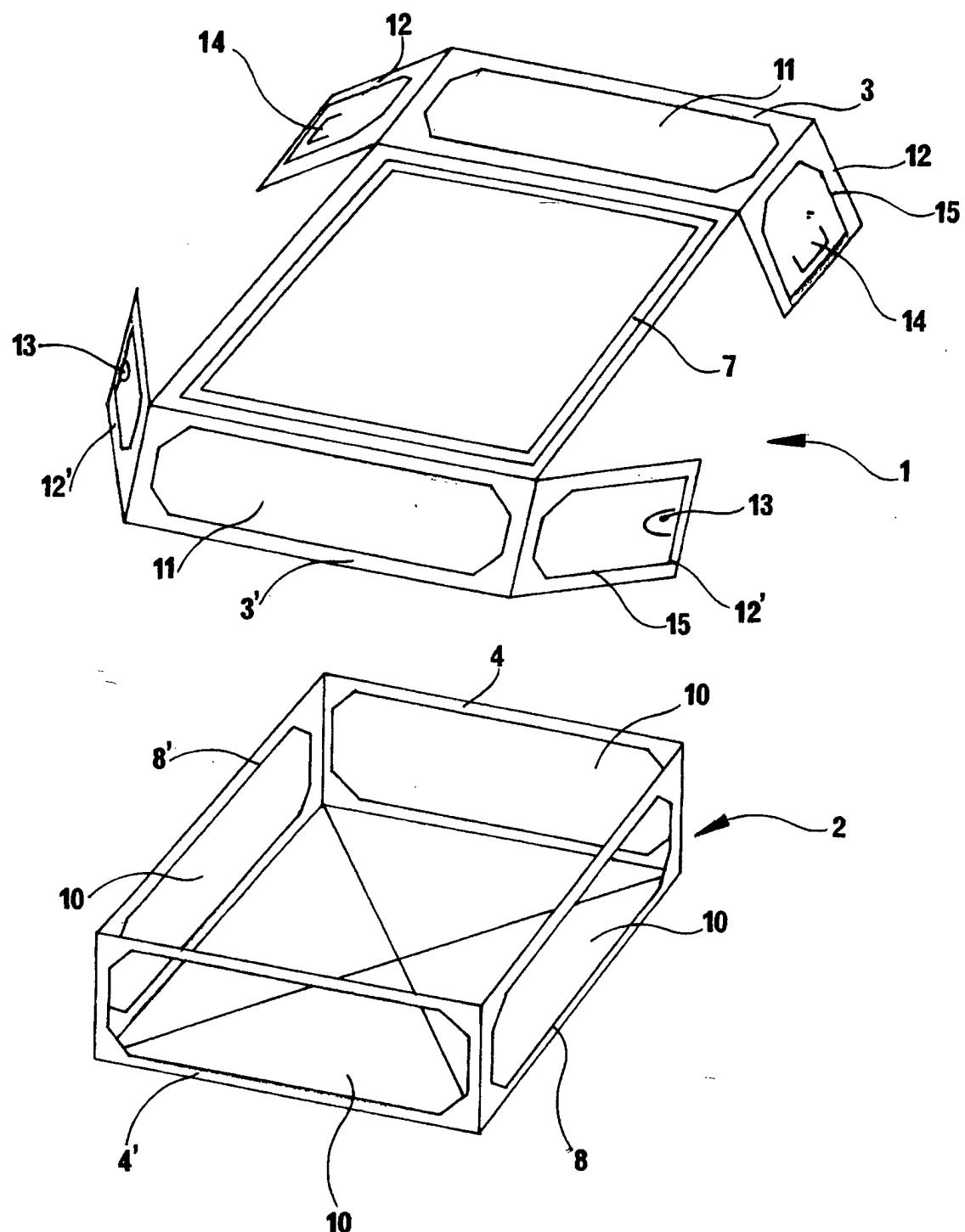


FIG.3

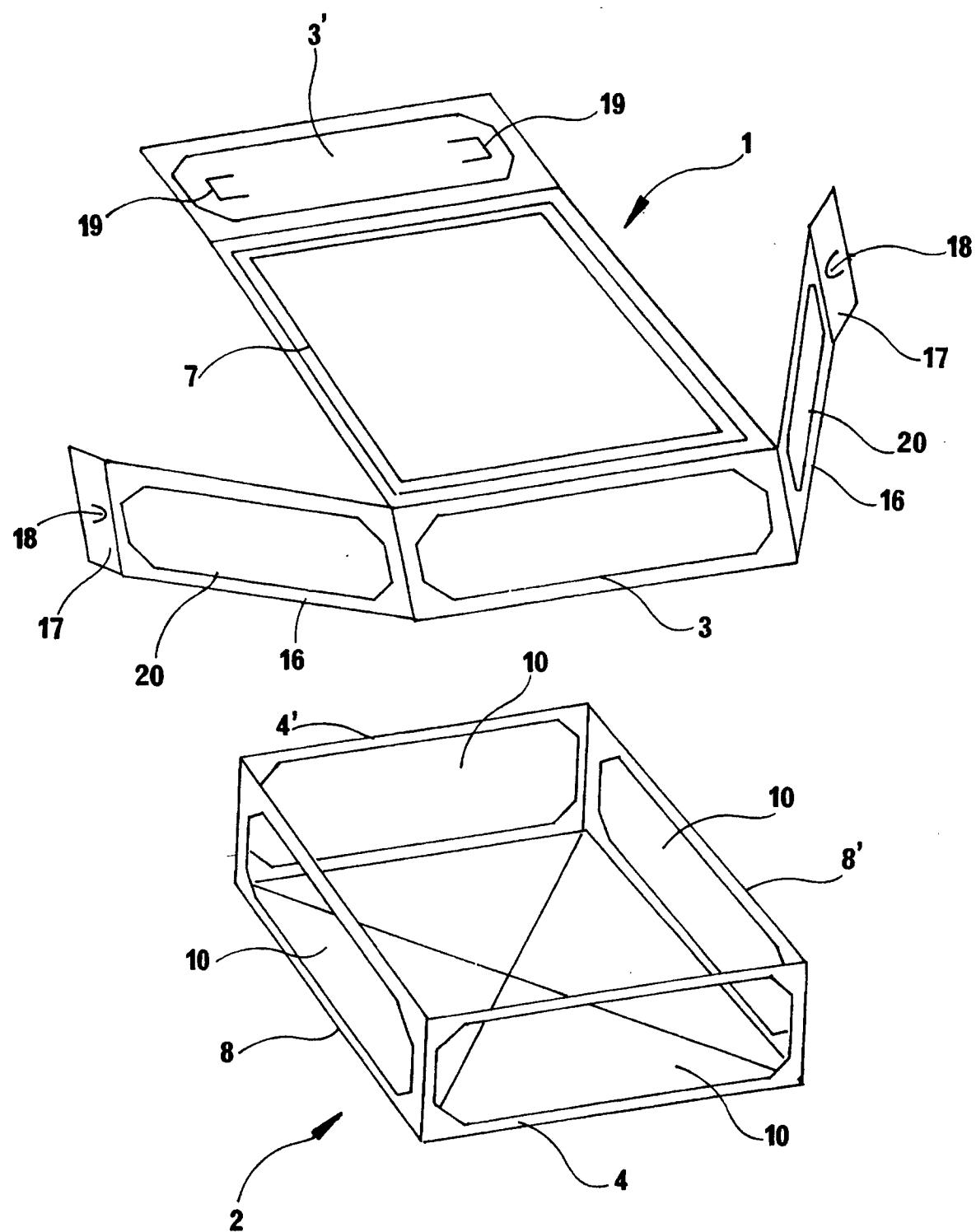


FIG.4

